



Advance Bulletin



A message from Donna Carbell

Head of Group Benefits, Canada

We're extending premium relief in June

This message (below) will be sent to your clients to explain the steps we're taking and the methods we're using when giving premium relief for June to groups with fully insured non-refund accounted plans. We will use the June bill as the basis for calculating the premium relief with respect to the June Credit. A copy of the message is attached below.

The June premium credit will not affect commissions.

It's quite encouraging to see services begin to open again. In some provinces, we've seen group benefits use resume quite quickly. At this point, we do not anticipate offering further monthly relief. However, we appreciate that there are still many unknowns and that utilization will vary by province, by plan sponsor and likely by type of service. We will continue to monitor the situation closely.

On a related but separate topic: you are reminded to confirm any May 1 renewals that were deferred to July 1. If you haven't already done so, please confirm the renewal with your Renewal Associate.

If you have any questions, speak to your usual Manulife representative.

This message applies to fully insured non-refund accounted plans.

Financial relief - **June** Premium Credit

Here are the details of Manulife's June premium relief for sponsors with fully insured non-refund accounted plans. We're pleased to extend the following premium relief as some provinces start to ease COVID-19 restrictions, as sectors of the economy carefully re-open, and as some health and dental practitioners begin to see patients. Based on these developments, we are only offering relief on a portion of your dental premium in June. There is no premium relief for extended health care benefits in June because there was less disruption to EHC benefits and plan member use of these benefits has increased as the economy re-opens. Please see below for details.

A word about future months' premiums

It's quite encouraging to see services begin to open again. In some provinces, we've seen group benefits use resume quite quickly. At this point, we do not anticipate offering further monthly relief. However, we appreciate that there are still many unknowns and that utilization will vary by province, by plan sponsor and likely by type of service. We will continue to monitor the situation closely.

June Credit

In mid-June, you will receive or will have already received a Premium Summary for July. This is your July Premium Summary which shows the full amount you would normally pay us for July, minus the June Credit and other payments received in June. For the June Credit, we are giving you 25% relief for the total dental premium, including taxes. This calculation is based on your June Premium Summary and we'll call this your June Credit.

We wanted you to get the benefit of the June Credit as soon as possible, so we have calculated the June Credit and applied it to your July Premium Summary.

If you use pre-authorized debit:

We will automatically apply the June Credit to reduce the amount we withdraw from your account in July. **There's no need for you to do anything.** The "Total Billing Due" amount on your July Premium Summary has been adjusted by the June Credit.

If you pay by cheque/wire/EFT/online banking:

Just follow your July Premium Summary – no additional calculations required. The "Total Billing Due" amount on your July Premium Summary has been adjusted by the June Credit.

If you are a self-administered group:

Use your June billed amount from your June Premium Summary to calculate your June Credit. Use that credit to lower your July payment.

In order to accurately process your premium payment for July and reflect your June Credit, please ensure that your July Premium Summary clearly articulates premiums by location and benefit for July, a column for any normal adjustments that you are making and a third amount for the credits you are taking. The total credit should also be split between premiums and taxes. If you have already remitted your July premiums and statement and it was not clear to us, we may reach out to you for clarification.

Please use this guidance if you are preparing your June Premium Summary and applying your May Credit as well.

Note: If you took action to suspend your Dental and/or EHC benefits starting June 1st and reported that to Manulife after your June Premium Summary was produced in mid-May, the June Credit described in this document will not apply. Your July Premium Summary will include the coverage changes you requested and any credit adjustments for June, if applicable.

This email was sent by:

Manulife Group Benefits and Retirement Solutions (The Manufacturers Life Insurance Company)
500 King Street North, Waterloo, ON N2J 4C6,
Canada

[Manulife.ca](#)

[Unsubscribe](#)

[Accessibility](#)

[Privacy Policy](#)

© 2020 The Manufacturers Life Insurance Company

 **Manulife**



Manuvie

[La version en ligne](#)

[EN](#)



Le bulletin Avancées



Un message de Donna Carbell

Chef, Assurance collective, Canada

Nous prolongeons la réduction des primes en juin

Le présent message (ci-dessous) sera envoyé à vos clients pour leur expliquer les mesures que nous prenons et les méthodes que nous utilisons pour accorder une réduction de la prime de juin aux groupes avec régime entièrement assuré et non souscrit sur une base participative. Nous nous baserons sur la facture de juin pour calculer le crédit de prime de juin. Vous trouverez une copie du message ci-dessous.

Le crédit de prime de juin n'aura pas d'incidence sur les commissions.

Il est très encourageant de voir que les services recommencent à être offerts. Dans certaines provinces, le recours à l'assurance collective a repris assez rapidement. Pour le moment, nous ne prévoyons pas offrir d'autres répit mensuels. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup d'inconnues et que l'utilisation variera selon la province, le promoteur de régime et probablement le type de service. Nous continuerons de suivre la situation de près.

Sur un sujet connexe, mais distinct : nous vous rappelons de confirmer tout renouvellement du 1^{er} mai ayant été reporté au 1^{er} juillet. Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez confirmer le renouvellement auprès de votre associé, Renouvellement.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre représentant de Manuvie.

Le présent message s'applique aux régimes entièrement assurés qui ne sont pas souscrits sur une base participative.

Allègement financier – Crédit de prime de **juin**

Voici les détails de la réduction des primes de juin accordée par Manuvie aux promoteurs de régime entièrement assuré et non souscrit sur une base participative. Nous sommes heureux d'offrir une nouvelle fois cette réduction des primes, alors que certaines provinces commencent à assouplir les restrictions liées à la COVID-19,

que certains secteurs de l'économie rouvrent leurs portes avec précaution et que certains professionnels de la santé et des soins dentaires commencent à voir des patients. Compte tenu de ces faits nouveaux, nous offrons une réduction seulement sur une partie de votre prime de la garantie Soins dentaires en juin. En juin, il n'y a aucune réduction sur la prime de la garantie Soins médicaux complémentaires, car il y a eu moins de perturbations connexes et l'utilisation de cette garantie par les participants a augmenté avec la réouverture de l'économie. Vous trouverez plus de renseignements ci-après.

Un mot sur les primes des mois à venir

Il est très encourageant de voir que les services recommencent à être offerts. Dans certaines provinces, le recours à l'assurance collective a repris assez rapidement. Pour le moment, nous ne prévoyons pas offrir d'autres répit mensuels. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup d'inconnues et que l'utilisation variera selon la province, le promoteur de régime et probablement le type de service. Nous continuerons de suivre la situation de près.

Crédit de juin

À la mi-juin, vous recevrez ou aurez déjà reçu un sommaire des primes de juillet. Il s'agit du sommaire des primes de juillet, qui indique le montant total que vous nous paieriez normalement pour ce mois, moins le crédit de juin et les autres paiements reçus en juin. Pour le crédit de juin, nous vous accordons une réduction de 25 % sur la prime totale de la garantie Soins dentaires, y compris les taxes applicables. Ce calcul, qui déterminera votre crédit de juin, est basé sur votre sommaire des primes de juin.

Nous souhaitons vous faire profiter du crédit de juin le plus rapidement possible. Nous avons donc calculé le crédit de juin et l'avons appliqué à votre sommaire des primes de juillet.

Si vous utilisez les prélèvements automatiques :

Nous appliquerons automatiquement le crédit de juin pour réduire le montant que nous prélèverons sur votre compte en juillet. **Vous n'avez aucune mesure à prendre.** Le montant total dû indiqué sur votre sommaire des primes de juillet tient compte du crédit de juin.

Si vous utilisez les chèques, les télévirements, les TEF, les services bancaires en ligne :

Vous n'avez qu'à vous en tenir à votre sommaire des primes de juillet – aucun autre calcul n'est nécessaire. Le montant total dû indiqué sur votre sommaire des primes de juillet tient compte du crédit de juin.

Si vous avez un régime autogéré :

Utilisez le montant facturé en juin (indiqué sur votre sommaire des primes de juin) pour calculer votre crédit de juin. Déduisez ce crédit de votre paiement de juillet.

Afin de traiter avec exactitude votre paiement de prime pour juillet tout en tenant compte de votre crédit de juin, veuillez vous assurer que votre sommaire des primes de juillet indique clairement les primes par emplacement et par garantie pour juillet, qu'il contient une colonne pour les rajustements que vous effectuez normalement et qu'il fait état d'un troisième montant correspondant aux crédits que vous prenez. Le crédit total devrait également être réparti entre les primes et les taxes. Si vous avez déjà envoyé vos primes et votre relevé pour juillet et que nous estimons qu'il manquait de clarté, nous pourrions communiquer avec vous pour obtenir des précisions.

Veuillez utiliser ces directives si vous préparez votre sommaire des primes de juin et que vous appliquez également votre crédit de mai.

Remarque : Si vous avez pris des mesures pour suspendre vos garanties Soins dentaires ou Soins médicaux complémentaires (SMC) à compter du 1^{er} juin et que vous l'avez signalé à Manuvie après la production à la mi-mai de votre sommaire des primes de juin, le crédit de juin décrit dans le présent document ne s'appliquera pas. Votre sommaire des primes de juillet comprendra les changements de couverture que vous avez demandés et tout rajustement de crédit pour juin, s'il y a lieu.

Ce courriel a été envoyé par :

Solutions Assurance et Retraite collectives (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers)
500, rue King Nord, Waterloo (ON)
N2J 4C6, Canada

Manuvie.ca

[Désabonnement](#)

[Accessibilité](#)

[Politique de confidentialité](#)

